

## PRÉFET DU CHER

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA  
COHESION SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS**  
Sous-Direction de la Protection des  
Populations

Service de la Protection de l'Environnement

RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL  
n°7506

### INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À AUTORISATION

## RÉCÉPISSÉ

### Changement d'exploitant

Le Préfet du Cher,

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Chevalier des Palmes académiques,

VU le Code de l'environnement,

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement annexée à l'article R 511-9 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-1-1864 du 17 novembre 2009 autorisant l'exploitation, par la société PIÈCES AUTO DU CENTRE (PAC), d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage, sur le territoire de la commune de CHATEAUMEILLANT (18370), Route de Montluçon,

VU la déclaration du 8 février 2012 de la société DRNS concernant le changement d'exploitant à son nom de l'installation précitée,

**DONNE RÉCÉPISSÉ**

A la société DRNS dont le siège social est domicilié Route de Montluçon – 18370 CHATEAUMEILLANT, de la déclaration en date du 8 février 2012 faisant connaître son changement d'exploitant pour une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage qu'elle exploite à la même adresse.

La société DRNS est tenue de respecter les prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2009.

Les droits des tiers restent expressément réservés.

Fait à Bourges, le 27 février 2012

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur départemental et par délégation,  
Le Chef du Service de la protection de l'environnement,

Signé: Pierrick ALLEE